



BILAN ENVIRONNEMENTAL 2005-2016 ET ACTIONS ET ENGAGEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE RSIE

À la demande de l'entreprise, la Chaire en éco-conseil de l'UQAC a réalisé en 2017-2018 une étude visant à publier un bilan environnemental des opérations de l'entreprise et de situer celle-ci par rapport au développement durable. Deux rapports ont été produits :

Le bilan environnemental 2005-2016 présente la performance de RSIE par rapport :

- **Au système de gestion environnementale** (ex : décharges d'eaux usées, émissions atmosphériques, production, traitement, stockage et élimination des déchets dangereux, etc.)

Les audits annuels des installations par un organisme externe révèlent que la compagnie respecte l'ensemble des règlements et normes provinciales, fédérales et municipales. Le ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) reconnaît également que le système de suivi environnemental de RSIE est une référence dans le domaine.

- **À la décontamination des sols**

De 2005 à 2016, RSIE a traité 313 981 tonnes de sols contaminés éliminant ainsi de l'environnement 24 tonnes de BPC, 134 tonnes de HAP, 1 149 tonnes d'hydrocarbures, 6 tonnes de pesticides, 785 grammes de dioxines et furanes et 3 tonnes de PCP, le tout avec une efficacité largement supérieure aux normes en vigueur. 277 406 tonnes métriques de sols décontaminés ont ainsi été obtenus dont la majeure partie (77%) sont devenus réutilisables sans restriction (sols de catégories A et A-B).

- **Au système de traitement des rejets atmosphériques**

L'efficacité de destruction des gaz n'a pas changé depuis sa mise en place et les émissions de polluants peuvent être comparées aux teneurs observées dans les milieux naturels.



Grâce à différentes mesures (meilleur pouvoir calorifique des combustibles, biomasse, hydrocarbures contenus dans les sols contaminés), les émissions de gaz à effet de serre (GES) de RSIE entre 2009 et 2016 ont diminué pour passer, en 2013, en-dessous de la limite de déclaration du Système de Plafonnement et d'Échange des Émissions du Québec (10 kT/année).

- **Performance de qualité de l'air, des sols et de l'eau autour de l'usine**

L'échantillonnage a démontré qu'à travers les années les concentrations de HAP, de dioxines et de furanes, de BPC et des particules en suspension dans l'air sont toutes inférieures aux normes suggérées par le MDDELCC. Les comparaisons avec les résultats de la station témoin indiquent de plus que les opérations de RSIE n'influencent pas de façon mesurable la qualité de l'air ambiant. Au sol (neige, mousse et aiguilles), les concentrations de contaminants sont quant à elles inférieures aux valeurs typiques de milieux résidentiels et l'échantillonnage des eaux souterraines indique qu'il ne s'y retrouve aucune trace de polluants.

À l'examen des documents fournis par l'entreprise et d'une entrevue semi-dirigée effectuée avec ses dirigeants après un repérage avec la Grille de priorisation des ODD de la Chaire en éco-conseil et des principes de la Loi sur le développement durable, il appert que :

La mission de RSIE est d' « Offrir un procédé unique et sécuritaire de traitement optimal des matières contaminées pour les réutiliser. » et que les valeurs de l'entreprise sont :

- **Respecter** : Reconnaître, respecter les personnes et l'environnement.
- **S'engager** : Renoncer à être des spectateurs, s'engager et s'investir auprès des membres de l'équipe, de la communauté et de nos partenaires d'affaires.
- **Innover** : Rechercher la nouveauté afin de constamment s'améliorer dans l'atteinte de nos objectifs de développement durable.

Au cours des années, de nombreuses actions et engagements de RSIE par rapport au développement durable (DD) peuvent être signalés. Ces actions et engagements répondent à plusieurs des 16 principes découlant de la loi provinciale sur le DD ainsi que des 17 Objectifs de DD des Nations Unies. Parmi les plus notables autres que ceux déjà mentionnés concernant les principes, citons :

| Principe de développement durable | Actions de RSIE |
|---|--|
| 1- Santé et qualité de vie | Contribue à la lutte à la précarité par des échanges avec d'autres entreprises (ex : déneigement en hiver) pour réduire la vulnérabilité saisonnière de ses employés temporaires pendant la période estivale. |
| 2-Équité et solidarité sociale | A contribué pour 80 000\$ au Centre de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) St-Ambroise qui a mis en place un programme d'intégration sociale et professionnelle des personnes défavorisées. |
| 3-Protection de l'environnement | A mis en place en 2004 le système de gestion environnementale ISO 14 001 qui est vérifié le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) afin d'assurer sa performance. |
| 4-Efficacité économique | Fournit présentement de l'emploi à temps plein à 25 personnes et à 40 personnes en période de pointe. |
| 5-Participation et engagement | Participe à la zone durable afin de travailler avec les acteurs de son milieu, s'impliquer au niveau communautaire, diversifier ses produits et services, augmenter la période de travail chez ses employés saisonniers et améliorer sa reconnaissance au niveau municipal et ministériel. |
| 6-Accès au savoir | Investit dans la recherche dans le domaine de l'écologie industrielle afin de trouver de nouveaux créneaux d'affaires et de diversifier ses activités pour ainsi allonger la saison de travail de ses employés. L'innovation fait partie des valeurs de l'entreprise. |
| 7-Subsidiarité | Délègue chaque tâche selon la fonction, car il s'agit une petite équipe (les services environnementaux requièrent à eux seuls à 1 à 1,5 ressource(s) à temps plein). |
| 8-Partenariat et coopération intergouvernementale | Fait partie de nombreux regroupements tels le Réseau environnement, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), etc. qui participent aux consultations des divers paliers gouvernementaux et collaborent à l'harmonisation des règlements |
| 9-Prévention | Préconise l'utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle en cas de présence d'amiante. RSIE fait affaire avec des laboratoires d'hygiène industrielle afin de bien identifier les contaminants en présence et de protéger en conséquence ses employés. |
| 10-Précaution | Réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui s'inscrit aussi dans le principe de précaution, puisqu'ils contribuent à limiter les effets graves et potentiellement irréversibles des changements climatiques. |



| | |
|--|--|
| 11-Protection du patrimoine culturel | Participe financièrement (2 500\$/an) au festival de la chanson de Saint-Ambroise afin d'encourager les jeunes talents de la chanson québécoise et la culture québécoise. |
| 12-Préservation de la biodiversité | La mission de RSIE est de restaurer les sols contaminés afin qu'ils puissent être réutilisés sans restrictions d'usage. De cette façon, par exemple, l'enlèvement des polluants organiques persistants (POP) des sols contribue à la restauration de sols dégradés par l'activité humaine. |
| 13-Respect de la capacité de support des écosystèmes | Substitue une partie des ressources non renouvelables qu'il utilise (les carburants fossiles) par des ressources renouvelables issues de sous-produits ou de matières résiduelles (bois) |
| 14-Production et consommation responsables | A investi dans des appareils de mesure en continu des gaz et dans son système d'injection de la chaux afin de n'utiliser que la quantité nécessaire de chaux pour le traitement des fumées |
| 15-Pollueur-Payeur | Paie intégralement pour la gestion de tous ses extrants dans les filières appropriées. |
| 16-Internalisation des coûts | Paie entièrement pour les intrants, le personnel et les équipements nécessaires à la bonne marche de ses activités, les frais de disposition des sols décontaminés et des résidus d'opérations. Aucune charge financière n'est imposée à des tiers pour équilibrer le bilan financier de l'entreprise. |

En ce qui concerne les Objectifs de développement durable, RSIE montre une contribution significative et documentée à la performance du Québec et du Canada à l'atteinte de 16 cibles dans 9 ODD.

Au terme de l'exercice, il apparaît que RSIE, dans la mesure de ses moyens, s'inscrit dans les acteurs du développement durable dans sa région, au Québec et dans le monde. Sa mission, ses valeurs et ses opérations permettent de répondre à des besoins actuels sans remettre en cause la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En faisant reconnaître sa contribution à l'atteinte de certaines cibles des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies, elle pourra contribuer à l'émulation d'autres entreprises. En faisant état de son adhésion aux principes du développement durable, elle pourra créer un intérêt de la part des diverses instances gouvernementales, de ses clients actuels et potentiels et renforcer l'acceptabilité sociale de ses opérations.